

**Instance de suivi et de concertation du projet de parc éolien en mer des Iles d'Yeu et de Noirmoutier  
GT environnement du 17 novembre 2015 à la Barre de Monts, salle multifonction « Terre de sel »**

*NB : ce compte-rendu ne reprend que les échanges. Les présentations diffusées lors du GT environnement contiennent des données confidentielles dont l'usage est restreint aux membres du GT.*

M. HINDERMEYER ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence malgré la tenue simultanée d'une réunion organisée par le conservatoire régional des espaces naturels des Pays de la Loire. Pour les prochaines réunions, il s'efforcera de communiquer la date plus tôt. Aucune remarque n'étant formulée sur le compte-rendu de la réunion précédente du 2 avril 2015, il est validé.

**Point d'avancement sur le projet de raccordement au réseau de transport d'électricité** : J.M. BOYADJIS (RTE) et N. FRAYSSE (BRL)

Le 8 février (*et non pas le 28 janvier 2016 comme annoncé en séance*) se tiendra la réunion plénière de concertation pour le choix du fuseau de moindre impact pour la liaison électrique, ainsi que le choix de l'emplacement de moindre impact pour le poste électrique de compensation. Pour cette réunion un dossier sera élaboré, à considérer comme une aide à la décision.

*Partie marine*

Pour répondre à une question de Y. LE QUELLEC (Vendée Nature Environnement), il est précisé que les cartographies sédimentaires sont très anciennes. La vidéo tractée avec un pas très régulier a permis de connaître la nature des fonds le long du tracé et de choisir les points retenus pour les plongées. Le choix a notamment été guidé par la présomption de laminaires et d'herbiers car on va chercher à les éviter (compte tenu de la forte turbidité il y a absence de laminaires, seules des laminaires juvéniles et éparses ont été recensées sur certaines stations de mesures). Les espèces déterminantes ZNIEFF ont été recherchées pour caractériser l'intérêt écologique des différents fuseaux.

Un récent article de presse relate une tendance relayée par le maire de Soullans comme quoi le site de l'hippodrome serait favori pour l'atterrissage, mais J.M. BOYADJIS réaffirme que rien n'est décidé même si des tendances se dégagent au fur et à mesure de l'arrivée des résultats des études qui ont été lancées. Il s'agissait de l'interprétation d'une situation à un moment donné. Il n'est pas du tout certain que le site de l'hippodrome soit retenu compte tenu des difficultés techniques prévisibles à y réaliser un forage dirigé.

S. CAPLANNE (AAMP) demande à ce que toutes les composantes du raccordement soient étudiées comme un ensemble. Elle regrette que les résultats du sonar multi-faisceaux ne soient pas présentés. Ces données seront abordées dans le dossier de concertation.

Au sein du fuseau de moindre impact qui sera retenu, une marge de manœuvre existera : la largeur cumulée des câbles est d'environ 1 m, à placer dans un fuseau de 500m de largeur.

S. CAPLANNE (AAMP) pointe le manque de données qualitatives sur les espèces et les habitats. Il lui est précisé que c'est la typologie EUNIS qui a été utilisée et que les données figureront dans le dossier de concertation.

*Partie terrestre*

P. DULAC (LPO) indique que les cartes d'habitats d'intérêt communautaire et de flore protégée sont incomplètes notamment sur la partie marais salé. Elle déplore que le fuseau doive être choisi avant que les prospections aient été faites.

N. FRAYSSE (BRL) tempère en disant qu'il peut exister des solutions pour traverser des zones à très fort enjeu sans générer d'impact. Ces cartes ont permis de se faire une idée de la richesse de la zone et les diagnostics vont être complétés.

M. ROUSSELEAU (ADBVBB) confirme le déficit d'informations sur la partie marais salé alors que ce sont des habitats prioritaires au titre de Natura 2000.

Malgré les faiblesses des données actuelles, les fuseaux Nord et centre concentrent plus d'enjeux que le fuseau sud. Certaines zones importantes pour la faune n'apparaissent pas sur les cartes non plus. Les prospections n'ont pas pu être conduites lors des périodes favorables, mais il en est tenu compte dans l'analyse.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>En réponse à ce point, RTE joint au compte rendu une carte mise à jour des données qui avaient été examinées avec l'ADBVBB et la LPO la semaine précédant le GT environnement.

A une question de B. GRAUX (CPNS pays St Gilles Croix de Vie), il est précisé que la même intensité d'étude a été menée sur les 3 fuseaux. Cette approche globale sera suffisante pour définir un niveau d'enjeux.

#### *Poste de compensation électrique*

Le site des Rondelles est techniquement très performant car très près de la côte mais le site de Soullans présente des contraintes moindres, notamment par l'absence de zones humides.

B. GRAUX (CPNS pays St Gilles Croix de Vie) indique pour le site des rondelles un écran urbain avant d'arriver au Luna Park. Il semblerait possible d'utiliser les bords de voirie pour le rejoindre.

Suite à une question de N. JEANNEAU (Chambre d'agriculture), il est précisé que l'étude est basée sur la définition naturaliste des zones humides. Deux bureaux d'études sont passés sur chacun des sites pour en étudier les fonctionnalités, savoir si elles sont connectées, s'il existe un réseau de mares, car les incidences en termes de compensation ne seront pas les mêmes. Pour les rondelles, si compensation il doit y avoir, elle se fera sur le site même, car seuls 3 ha sur les 15 seront utilisés. A priori il s'agit d'une zone humide dégradée mais il faut aller au bout de la procédure administrative « loi sur l'eau ». La synthèse de ces études figurera dans le dossier de concertation et des éléments plus complets seront fournis dans l'étude d'impact. M. ROUSSELEAU (ADBVB) ajoute que ce sont les préconisations du SAGE du marais breton, plus contraignantes que celles du SDAGE qui seront à appliquer pour la compensation. Pour éviter les habitats naturels, les zones routières sont toujours investiguées pour passage dans leurs abords, mais cela ne s'avère pas toujours possible. Il y aura donc nécessité de trouver un mix entre passage par voies routières (routes ou abords) et passage par marais (quand il ne sera pas possible de passer par les routes).<sup>2</sup>

G. BLONDEAU (NENY) demande des informations sur l'impact sonore du poste de compensation en zone urbaine. Une réglementation spécifique est effectivement à respecter.

X. HINDERMEYER (DREAL) insiste sur le fait que le choix du fuseau va être fait fin janvier et qu'il s'agit d'une étape très importante. Il souhaite que les participants fassent savoir s'ils se retrouvent ou non dans la carte d'enjeux qui leur est proposée.

P. DULAC (LPO) confirme que globalement la partie nord est bien celle où il y a le plus d'enjeux mais il est dommage que les données arrivent après le choix des fuseaux. Elle se demande s'il est approprié de faire ce choix en janvier et s'il ne peut pas être repoussé.

J.M. BOYADJIS (RTE) insiste sur le fait que le choix porte, à ce stade, sur le fuseau et non sur le tracé. Il ajoute que la concertation ne s'achève pas au fuseau et les étapes qui vont suivre la réunion de fin janvier, notamment la recherche du tracé pour l'enquête publique à l'intérieur d'un fuseau plus ou moins large et l'enquête publique elle-même permettront de prendre en compte les observations. Il s'agit bien à l'étape de choix du fuseau de moindre impact de vérifier que celui est suffisamment large (de 1 à quelques km par endroit) avec un bilan avantages / inconvénients plus favorable par rapport à d'autres fuseaux pour qu'un tracé (de 100m à 500m) pour l'enquête publique puisse y être trouvé...

Y. LE QUELLEC (Vendée Nature Environnement) apprécie la démarche qui ne dissimule pas les biais, mais souhaiterait savoir s'il est possible de décaler le choix du fuseau.

L'échéancier n'est pas négociable car on est dans un calendrier réglementairement très contraint. Il s'agit bien de choisir un fuseau et non pas un tracé et il y aura aussi la possibilité de « jouer » par exemple sur les périodes de travaux favorables ou de trouver des modes opératoires travaux optimum. Par contre, aujourd'hui on ne peut pas fournir d'étude d'impact.

X. HINDERMEYER (DREAL) retient que RTE reprendra contact avec différents partenaires institutionnels ou associatifs avant la réunion du 28 janvier.

#### **Projet de parc éolien : Point sur l'avancée des études et les 1ers résultats** : C. SORET (EMYN) et L. FORGET (EMYN)

S. CAPLANNE (AAMP) demande si un suivi des oiseaux par radar est envisagé, comme cela figurait dans le dossier de

---

<sup>2</sup>En réponse à la question sur la fonctionnalité de la zone humide sur le site de rondelles, RTE joint à ce compte rendu le rapport d'étude qui décrit l'ensemble des investigations réalisées.

réponse à l'appel d'offres. Le porteur de projet lui répond y réfléchir pour les suivis (car quand le parc sera construit, on disposera de points fixes permettant d'installer des radars) mais cela reste coûteux et ne permet pas de caractériser les espèces. Par contre cela permet d'avoir des données sur les routes migratoires, ainsi que des données de nuit. C'est un bon complément aux prospections bateau / avion.

Le protocole mammifères marins repose sur des hydrophones mouillés et des prospections par bateau et avion.

L. PASQUIER (Yeu Demain) indique que les ateliers à Yeu ont été très appréciés mais la presse a fait des échos différents. Il demande quelles suites le porteur de projet compte y donner.

L. FORGET (EMYN) confirme avoir vu cet article et une représentation « trompeuse » du projet de parc. EMYN a choisi de faire de la pédagogie auprès du journal en lui fournissant toutes les données méthodologiques pour la réalisation des photo montages. Il n'est pas exclu qu'il sollicite un droit de réponse.

G. BLONDEAU (NENY) souhaite savoir si des prises de vues ont été faites après avril, en période de meilleure visibilité. Effectivement, des points de vue supplémentaires ont été réalisés en septembre et alimenteront l'étude d'impact.

Il s'inquiète de la courte durée des mesures acoustiques (3 jours). Ces mesures servent à caractériser le bruit de fond moyen pour mettre en évidence ensuite de la valeur de l'émergence sonore. Ces mesures sont faites à titre de précaution mais on sait qu'à cette distance-là l'émergence sera quasi nulle. Ce sont les standards qui ont été pris en compte (3 jours dont 1 de week-end), conformément aux règles de l'art. Il y aura 3 sites prélocalisés mais pas encore choisis finement. La bande spectrale est assez large, elle va aussi dans l'infra son

En ce qui concerne le lien avec le projet de parc de St Nazaire, les études vont être croisées. Les études de St Nazaire sont mises en ligne et sont en cours d'analyse. Ce projet sera pris en compte au titre des effets cumulés.

**Approche écosystémique** : C. SORET (EMYN) et L. FORGET (EMYN)  
pas de remarques

**Effets cumulés** : : C. SORET (EMYN) et L. FORGET (EMYN)

Les nouveaux projets seront pris en compte jusqu'au moment du dépôt des dossiers.

S. CAPLANNE (AAMP) indique que pour les espèces migratrices, il serait bien d'avoir l'entrée rayon d'action de l'espèce car certaines espèces vont croiser plusieurs parcs. Il convient aussi de ne pas se cantonner aux Pays de la Loire. En ce qui concerne les poissons, il ne faut pas se limiter aux espèces commerciales. EMYN explique que c'est le cas via les campagnes filet, casier et bongo.

Y. LE QUELLEC (Vendée Nature Environnement) souhaite que les parcs éoliens terrestres soient aussi pris en compte, par exemple le parc de Bouin.

G. BLONDEAU (NENY) s'inquiète de l'impact des travaux sur l'acoustique. Selon lui, pendant la durée des travaux (3 ans pour le parc du banc de Guérande et 3 ans pour ce parc), il n'y aura plus aucune faune sur site. Le porteur de projet explique qu'une étude a été réalisée pendant le débat public. Elle ne dit pas qu'il n'y aura aucune faune, le fait que le projet se base sur des fondations jacket et qu'elles soient installées par forage minimise les émissions sonores. Le retour à la normale se fera de façon progressive après l'arrêt des travaux et la durée de 3 ans de travaux n'est pas à entendre comme une durée en continu. L'état initial est en cours de réalisation et cet aspect a déjà été étudié à l'étranger. C'est un aspect à prendre en compte puisque le législateur a demandé l'analyse des effets cumulés.

Y. LE QUELLEC (Vendée Nature Environnement) demande où en est la conception de l'éolienne.

*Précision du calendrier de l'éolienne 8MW fournie par EMYN hors réunion :*

- 2016 : construction et installation du prototype
- 2017 : tests et certification
- 2018 : production en série

J. LE NOAC'H (CRC PdL) indique qu'il y a des concessions conchyliques sur la côte de Barbâtre, dans le fuseau Nord de raccordement. Elle s'interroge sur l'impact sédimentaire et insiste aussi sur le maintien des fonctionnalités du marais breton, fondamental pour la qualité de l'eau.

Les mouvements sédimentaires seront modélisés et ce point sera étudié pour le choix du fuseau.

C. FRANCHETEAU (chambre d'agriculture) s'interroge sur le fait que les activités économiques ne soient pas

mentionnées. Ce GT traite de la question environnementale mais les activités seront prises en compte dans le dossier de concertation et surtout dans l'étude d'impact.

#### **Sujets pour le prochain GT**

- paysage
- Évaluation d'incidences Natura 2000 (méthode)
- Avancée des études
- Point raccordement

J.M. BOYADJIS (RTE) précise à nouveau le but de la réunion de janvier 2016 qui vise à définir le fuseau de moindre impact. Elle sera suivie de compléments d'études et de concertation avec les différents acteurs pour le choix du tracé.

M. GUERIN DAVIET (Association Vivre d'île 12/12) s'interroge sur la question des aménagements portuaires. Pour le 3 juin 2016, fin de la phase de levée des risques, EMYN doit confirmer à l'État les choix qui figurent dans l'offre. En ce qui concerne la maintenance, c'est un partage des activités entre les ports de l'Herbaudière et de Port Joinville qui est prévu sans réaménagement majeur des ports. Le travail est en cours avec les responsables des ports. La question des accès aux ports et du trafic sera prise en compte. Des retours seront faits auprès du GT environnement. L'emprise nécessaire sur le port de l'Herbaudière n'est pas définie finement à ce jour.